

ADHÉSION & RÉADHÉSION PRATICIEN-NE FFMBE

L'adhésion praticien-ne passe en «année civile»,
c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
On vous explique tout !

J'ADHÈRE / JE RÉADHÈRE ENTRE JUIN ET OCTOBRE

Mon adhésion est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours,
le montant de mon adhésion est proratisé (à la semaine près) :

Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
De 77.5 à 87.5 euros*	De 65 à 75 euros*	De 52.5 à 62.5 euros*	De 40 à 50 euros*	De 27.5 à 37.5 euros*

Au 1^{er} janvier de l'année suivante, je renouvèle mon adhésion praticien
pour une année civile, soit 150 euros.

J'ADHÈRE / JE RÉADHÈRE EN NOVEMBRE OU DÉCEMBRE

Mon adhésion est valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante,
le montant de mon adhésion est proratisé (à la semaine près) :

Novembre	Décembre
De 165 à 175 euros*	De 152.5 à 162.5 euros*

* Voir la grille tarifaire exacte en page suivante



GRILLE TARIFAIRE

ADHÉSION PRATICIEN FFMBE

Mois	Semaine	Montant de l'adhésion
Du 1^{er} janvier au 31 octobre de chaque année, le montant de l'adhésion est proratisé à la semaine près*.		
JANVIER	du 01 au 06	150
	du 07 au 12	147,5
	du 13 au 18	145
	du 19 au 24	142,5
	du 25 au 31	140
FÉVRIER	du 01 au 06	137,5
	du 07 au 12	135
	du 13 au 18	132,5
	du 19 au 24	130
	du 25 au 28 ou 29	127,5
MARS	du 01 au 06	125
	du 07 au 12	122,5
	du 13 au 18	120
	du 19 au 24	117,5
	du 25 au 31	115
AVRIL	du 01 au 06	112,5
	du 07 au 12	110
	du 13 au 18	107,5
	du 19 au 24	105
	du 25 au 30	102,5
MAI	du 01 au 06	100
	du 07 au 12	97,5
	du 13 au 18	95
	du 19 au 24	92,5
	du 25 au 31	90
JUIN	du 01 au 06	87,5
	du 07 au 12	85
	du 13 au 18	82,5
	du 19 au 24	80
	du 25 au 30	77,5

JUILLET	du 01 au 06	75
	du 07 au 12	72,5
	du 13 au 18	70
	du 19 au 24	67,5
	du 25 au 31	65
AOÛT	du 01 au 06	62,5
	du 07 au 12	60
	du 13 au 18	57,5
	du 19 au 24	55
	du 25 au 31	52,5
SEPTEMBRE	du 01 au 06	50
	du 07 au 12	47,5
	du 13 au 18	45
	du 19 au 24	42,5
	du 25 au 30	40
OCTOBRE	du 01 au 06	37,5
	du 07 au 12	35
	du 13 au 18	32,5
	du 19 au 24	30
	du 25 au 31	27,5
A partir du 1^{er} novembre, l'adhésion court jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.		
NOVEMBRE	du 01 au 06	175
	du 07 au 12	172,5
	du 13 au 18	170
	du 19 au 24	167,5
	du 25 au 30	165
DECEMBRE	du 01 au 06	162,5
	du 07 au 12	160
	du 13 au 18	157,5
	du 19 au 24	155
	du 25 au 31	152,5

* Les montants s'appliquent à la date anniversaire de la réadhésion, quelle que soit la date de souscription.

